

DEMANDE ACCRE

Pièces à joindre :

- copie de la pièce d'identité en cours de validité,
- copie de la carte Vital,
- copie d'un document attestant de l'ouverture des droits à l'indemnisation chômage par Pôle emploi,
- copie des 4 derniers bulletins de salaire,
- copie de la lettre de licenciement ou de la rupture conventionnelle (le cas échéant),
- copie des Statuts, en cas de dépôt du dossier ACCRE dans les 45 jours qui suivent le dépôt du dossier de formalité
- un pouvoir en notre nom, en cas de dépôt du dossier ACCRE dans les 45 jours qui suivent le dépôt du dossier de formalité
- une fiche de renseignements, en cas de dépôt du dossier ACCRE dans les 45 jours qui suivent le dépôt du dossier de formalité